



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire – 42600)

ARRETE PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de ROCHE-EN-FOREZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

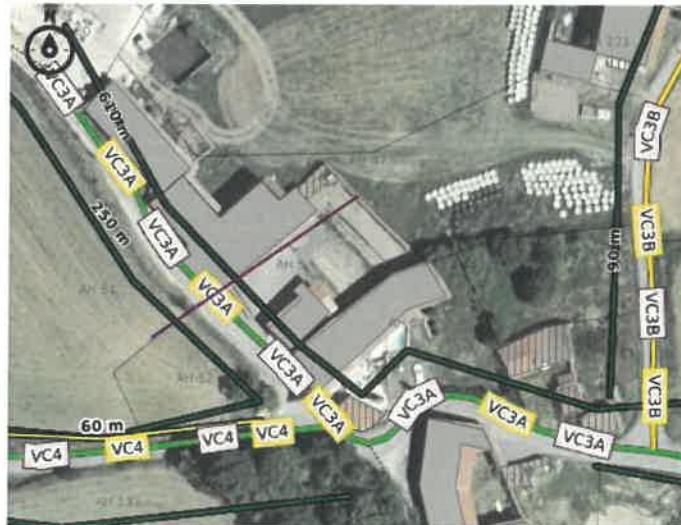
Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu la demande présentée par Monsieur Michel

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion de travaux pour passage d'un réseau d'eau pluviale de réglementer la circulation sur la VC3A (chemin du Vernay) au niveau du 1088 chemin du Vernay du jeudi 28 août 2025 8h au vendredi 29 août 2025 20h.

ARRETE**Article 1**

La circulation et le stationnement seront interdit sur la VC3A (chemin du Vernay) au niveau du 1088 chemin du Vernay

**Article 2 :** l'accès des services de secours devra être rester possible pendant toute la durée des travaux.**Article 3 :** Une signalisation appropriée sera mise en place par les soins de Monsieur Michel GRIOT**Article 4 :** Madame la Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montbrison
- monsieur Michel GRIOT

A Roche-en-Forêt,
Le 28 août 2025La Maire,
Christelle MASSON